

225C0201
FR0000036816-FS0064

24 janvier 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 janvier 2025, La Mutuelle Générale (1-11 rue Brillat Savarin, 75013 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 janvier 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL et détenir 939 924 actions SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL représentant autant de droits de vote, soit 0,71% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL².

¹ Sur la base d'un capital composé de 132 890 512 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF sous le numéro 24-525 en date du 17 décembre 2024.